

DISCOURS P. EBERSVEILLER À L'AG DE PARIS LE 14 JUIN 2017

Mesdames et messieurs les représentants de l'administration et commissaires du gouvernement, mesdames et messieurs les administrateurs et membres actifs de l'ASMA nationale, mesdames et messieurs les représentants des Asma départementales, mesdames et messieurs les secrétaires généraux des organisations syndicales, chers collègues, chers camarades,

Vous connaissez bien l'histoire de la création de l'ASMA, elle a d'ailleurs été très largement reprise à l'AG des Issambres en juin 2015, mais il nous semble important de rappeler que la perpétuation de cette association créée il y a 32 ans résulte de la volonté des organisations syndicales de maintenir et de faire vivre ses valeurs et son objet au service des publics pour lesquels elle a été créée. L'assemblée générale extraordinaire que nous avons tenue à Paris ces trois jours passés a confirmé l'intérêt du changement des statuts décidé par consensus de tous à l'AG de Paris en 2013. Leur première mise en vigueur a pris effet avec la mise en place de la présente mandature à l'AG des Issambres en juin 2015. Ils prévoyaient notamment une durée de mandature de quatre ans et non plus de trois et, conjointement, la constitution de binômes président/vice-président, trésorier/trésorier adjoint, secrétaire/secrétaire adjoint.

C'est dans ce cadre que Trèfle, pourtant arrivé pour la première fois au CA de l'ASMA à l'occasion de la consultation générale de 2011, a pu assurer la présidence de l'ASMA pour les deux premières années du présent mandat alors que les anciens statuts ne lui auraient permis d'exercer cette présidence qu'en... 2027. Nous mesurons tous le progrès accompli. Et c'est dans ce cadre que la constitution des binômes a commencé à porter tous ses fruits, amplifiant ainsi les efforts que les mandatures précédentes avaient développés pour un travail collégial toujours plus riche.

Ce cadre a également facilité la mise au point du règlement de fonctionnement et d'organisation (RFO) sur les règles de travail à appliquer à l'ASMA, prévu par les décisions des AG de Biarritz et des Issambres en complément du règlement intérieur de l'ASMA, au plus proche des valeurs que nos organisations syndicales défendent en tous lieux de travail.

Tout cela, vous l'avez perçu dans le discours d'ouverture de Xavier Maugey, tout comme vous connaissez l'action décisive qu'a eue la FSU pour la modification des statuts et du RI et pour que le RFO voit le jour dans un cadre de concertation permanente avec l'ensemble des organisations syndicales.

C'est donc dans ce contexte que s'effectue la transition prévue par les statuts : le président devient vice président, la vice présidente devient présidente, les autres binômes

perdurant dans leur organisation.

La FSU prend ainsi en charge la présidence de l'ASMA pour les deux dernières années de la mandature. Pas sans émotion, ni sans souvenirs : la dernière fois c'était avec Paule Devillaine qu'elle prenait cette responsabilité en 1997 pour trois ans.

Elle prend cette responsabilité dans un cadre collégial renforcé, - avec la CFDT, la CGT, FO, Trèfle et l'UNSA en partenariat, et ce partenariat aussi solide se retrouve au bureau -, et avec l'appui de sa délégation dont l'engagement de ses membres n'est plus à démontrer. Cette responsabilité est également prise avec le concours, combien essentiel, de tous les permanents de l'ASMA au siège comme dans nos sites et qui ont depuis cette année leur place au conseil d'administration de l'ASMA par l'intermédiaire de leurs deux représentants.

Et la FSU prend cette responsabilité dans un cadre qui nous a vus déménager le 22 mars, il y a moins de trois mois, du Faubourg Poissonnière où nous louions des locaux privés pour ceux du ministère à Vaugirard et intégrer ainsi la communauté de travail de notre ministère. La concomitance est presque parfaite.

Remercions-en le précédent ministère qui nous a permis cela par la convention qu'il a signée avec nous le 4 juin 2015 et qui prévoyait notamment notre déménagement. Bien sûr il aura fallu... 32 ans pour que le ministère désormais ministère de l'agriculture et de l'alimentation réalise l'un des plus anciens vœux de l'ASMA... Mais ne boudons-pas notre satisfaction ni nos remerciements au MAA et à l'administration.

Pour le reste nous serons brefs avec quelques rappels, et la mention de nos principaux engagements, provenant pour l'essentiel de notre profession de foi pour l'AG des Issambres, car nous ne partons pas de rien.

L'ASMA est une singularité dans la Fonction Publique. Elle n'est pas une instance consultative mais gère et organise l'emploi de pas moins de 3,340 M€ soit près de la moitié des crédits des prestations d'action sociale du ministère. Elle renforce le lien entre les agents. Elle est un frein à la disparition de l'action sociale au plus proche des agents par ses actions et la construction de prestations au niveau national comme départemental. Une disparition ou un affaiblissement certain, signé par une stagnation plus que persistante dans le cadre de l'extrême faiblesse des crédits qui lui sont consacrés soit 0,69% quand les demandes sont toujours plus nombreuses (24% d'augmentation entre 2012 et 2015), quand un agent sur cinq au mieux en bénéficie chaque année, quand notre ambition est que ces crédits soient portés à 3% de la masse salariale !

Alors que les politiques publiques tendent à isoler les agents dans leurs statuts et la gestion de leur carrière,

l'action sociale doit embrasser, comme le prévoit la loi, l'ensemble de leurs conditions de vie et pas leurs seules conditions de vie au travail comme les « Ressources humaines » voudraient trop souvent l'y limiter. Car c'est cette prise en compte globale qui contribue à impacter positivement la santé des agents au travail tout comme la qualité du service public qu'ils rendent journalièrement. Et c'est pour cela que l'ASMA a cette diversité d'activités dans une perspective souvent enrichie par celle de l'éducation populaire, c'était le thème de notre AG des Issambres : séjours de vacances familiaux, manifestations et tournois sportifs, voyages en France et à l'international, centres de vacances et séjours jeunesse, sorties, manifestations et ateliers culturels, aides directes... La liste est longue. Et chacun peut se sentir concerné car il sait que ce sont des collègues qui ont conçu et organisé ces offres. Et c'est pour cela aussi, pour cette création de liens dans la communauté de travail, que nous devons, à notre sens, nous prémunir de deux dérives : celle de la marchandisation bien sûr mais aussi celle d'une croissance préférentielle de prestations de style guichet (billetterie, bons de réduction...)

C'est dans ce contexte que nous devons aborder un premier objet qui nous fâche fortement. Car la convention de juin 2015 prévoyait aussi la gratuité de notre hébergement. Et il était évident pour les OS de l'ASMA signataires de la convention que cela voulait dire à budget constant, c'est à dire avec un même taux de subventionnement.

La réalité a été autre : l'administration a en effet repris le montant du coût du loyer pour nos locaux de la rue du Faubourg Poissonnière. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce choix de l'administration d'interpréter ainsi unilatéralement la convention.

Nous avons la conviction que le ministère allait nous maintenir le même taux de subvention. Quand on sait qu'il est à l'identique depuis plus de 10 ans. Nous avions espéré, imaginé que le ministère allait permettre de maintenir les activités de secteur se développer, espéré imaginé que le ministère allait pouvoir permettre plus de 1 000 départ en vacances supplémentaires.

L'ASMA et l'ensemble des organisations syndicales ici présentes porteront auprès du ministre cette revendication de réintégration dans notre budget des 100 000 euros ainsi amputés.

Car cette diminution aura des conséquences énormes par rapport aux prévisions que nous avons faites sur la base d'une convention respectée. Les budgets des secteurs devraient être revus à la baisse pour respecter un équilibre budgétaire à la baisse. Et cela imposerait, c'est mécanique, une augmentation encore plus importante des refus opposés aux demandes bien au-delà des plus de mille trois cents refus déjà enregistrés en 2015. La présidence FSU, vous l'aurez compris, n'entend pas être celle d'un budget d'austérité opposable aux agents, pour qui, rappelons-le, les crédits d'action sociale constituent en réalité une part de salaire différé et non une aumône qui leur serait faite... En tout état de cause, la FSU saura prendre ses responsabilités sur ce dossier prioritaire ! Un deuxième objet de cette convention est actuellement problématique. Elle prévoyait un engagement de l'administration sur les moyens à attribuer aux Asma départementales par une note de service en date du 14 décembre 2015 prévue par la convention de juin 2015 et

notamment que des crédits soient mis en place dans les régions à hauteur des dispenses de service allouées pour faire vivre les Asma départementales (soit l'équivalent de 44 équivalents temps plein) découlant de cette note. Ce n'est actuellement pas le cas. Aujourd'hui aucun enseignant ne peut prétendre à une dispense Asma départementale. Les SRFD n'ont pas les moyens de les remplacer.

Nous réitérons donc solennellement, ici, par l'intermédiaire de son représentant et avec insistance, notre demande à la secrétaire générale d'un courrier signé par elle demandant aux chefs de service des différentes directions de ne pas s'opposer aux signatures des conventions qui leurs sont proposées par les présidents des Asma départementales ainsi que notre demande d'un rappel régulier vers les chefs de service pour les sensibiliser à la place des Asma départementales et à celle à réserver à leurs militants. Une présentation par l'ASMA nationale pourrait être également faite quant au rôle de l'ASMA nationale et des Asma départementales lors des rencontres nationales avec les DDI ou des rencontres nationales avec les directeurs des établissements de l'enseignement public agricole. D'autres chantiers dans la continuité de ceux déjà initiés dans les deux premières années de cette mandature vont aussi nous requérir. Nous les verrons collectivement, mais d'ores et déjà mentionnons celui de la nécessité d'une enveloppe budgétaire conséquente aux fins de conservation et d'amélioration du patrimoine dont nous avons la gestion.

Mentionnons aussi celui d'une communication en évolution de l'ASMA nationale avec les Asma départementales et des Asma départementales entre elles, et celui de la réalisation d'outils de présentation de l'ASMA nécessaires tant pour les nouveaux ayant-droit que pour les directeurs des structures. Mentionnons enfin celui de ne pas voir l'ASMA se substituer aux engagements de l'administration en matière de salaire ou de traitement des personnes nouvellement embauchées ou recrutées par le ministère : le secteur prêts et aides de l'ASMA n'est pas fait pour cela...

Les secrétaires généraux feront une intervention en CT ministériel sur notre assemblée générale, c'est l'engagement qu'ils ont pris à cette AG de Paris, et ils demanderont à nouveau à être reçus par le ministre de l'agriculture puisque leur demande d'entrevue sur l'ASMA est restée jusqu'à présent lettre morte. L'ASMA réitérera de son côté la même démarche auprès du ministre puisque son courrier est également resté sans suite.

Progresser, ne pas régresser. Ne rien céder sur l'entièreté de nos communautés de travail, actifs comme retraités, contractuels, TOS comme agents payés sur budget d'établissement du ministère ! Ne rien céder sur la globalité de notre prise en charge de l'ASMA. Ce sont les valeurs qui nous animent.

Merci à toutes et tous pour votre attention et au plaisir d'échanges renouvelés avec vous en telle ou telle occasion,

Patricia Ebersveiller